



L'apprentissage de la dentelle et de la broderie en Haute-Saône (1916-1936)

Christelle Jacquemin

► To cite this version:

Christelle Jacquemin. L'apprentissage de la dentelle et de la broderie en Haute-Saône (1916-1936). Education. 2017. hal-02365863

HAL Id: hal-02365863

<https://univ-fcomte.hal.science/hal-02365863>

Submitted on 15 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Mémoire

présenté pour l'obtention du Grade de

MASTER

« Métiers de l'enseignement, de l'Éducation et de la Formation »

Mention 1er Degré Professeur des Écoles

sur le thème

**L'apprentissage de la dentelle, et de la broderie
en Haute-Saône (1916-1936)**



Projet présenté par

Christelle JACQUEMIN

Préparé sous la direction de

Fabien KNITTEL

(Maître de conférences en Histoire contemporaine,
Université de Franche-Comté)

Co directeur

Maxime KACI

(Maître de conférences en Histoire Contemporaine,
Université de Franche-Comté)

Année universitaire 2016-2017

REMERCIEMENTS

Je remercie mon Directeur de recherche, Fabien KNITTEL, pour sa disponibilité, son écoute, son aide et ses encouragements.

J'adresse également mes remerciements au Professeur Maxime KACI pour avoir accepté d'être membre de mon jury de soutenance.

J'adresse également mes remerciements à toutes les personnes qui m'ont aidé lors de mes recherches. Je remercie tout particulièrement ma grand-mère et ma mère qui m'ont transmis leurs passions pour les travaux manuels. Elles ont été à l'écoute et de bon conseil pour l'élaboration de ce mémoire.

Enfin, j'adresse toute ma gratitude à mes parents et à l'ensemble des personnes qui m'ont soutenu.

Champs disciplinaire :

- Histoire

Objet d'étude :

- Mon mémoire a pour objet de s'intéresser aux apprentissages professionnels plus précisément les apprentissages de la dentelle et de la broderie pour un public diversifié, c'est-à-dire pour les jeunes filles et les jeunes garçons, dans l'ensemble de la Haute-Saône durant la période de 1916 à 1936.

Méthodologie :

- Recherche aux archives départementales.
- Lecture de livres.
- Entretien.

SOMMAIRE

INTRODUCTION :	9
CHAPITRE N°1 :	11
CHAPITRE N°2 :	29
CHAPITRE N°3 :	41
CONCLUSION GENERALE	52
ANNEXES	56
BIBLIOGRAPHIE	61

INTRODUCTION

De nos jours, l'apprentissage de la dentelle et de la broderie n'est plus une des disciplines enseignées dans les écoles de la République Française. Pourtant, au début du XX^e siècle, l'article premier de la loi du 5 juillet 1903 stipule que « l'enseignement [...] pour la dentelle sera organisé dans les écoles primaires de filles des départements où la fabrication est en usage [...] »¹ dont la Haute-Saône.

Ainsi, l'éducation de la dentelle et de la broderie s'est mise en place au cours du XX^e siècle, en France, alors que ces points d'aiguilles aient été inventés aux XVI^e siècles dans la région de Venise. De ce fait, quatre siècles séparent la création de ces points et leurs propagations au sein de la société française ; pourtant la diffusion de la dentelle en France date de l'époque de la Renaissance². Ainsi, ces points de broderie et de dentelle ont perduré au cours des siècles, au sein du continent européen, grâce à une transmission le plus souvent orale au sein des familles faute d'une instruction en tant que telle. Ces points d'ouvrage ont connu quelques modifications au fil des siècles. Il n'existe plus un seul point de broderie ou de dentelle, comme ce fut le cas pour la dentelle du XVI^e siècle, mais une multitude de points comme la dentelle de Bruges ou bien encore la dentelle de Luxeuil créée dans les années 1850. La dentelle de Luxeuil doit son appellation à la ville de Luxeuil-les-Bains où elle fut inventée. La renommée de la dentelle de Luxeuil s'ensuit de la visite de l'Impératrice Eugénie (de Montijo), épouse de Napoléon III, dans le département de la Haute-Saône vers les années 1850. Elle reçut comme présent une ombrelle réalisée en point de luxeuil. Cette dentelle conquis à la fois la noblesse et la bourgeoisie. Cela lui a valu sa renommée dans toute la France. Une question peut se poser pourquoi trouve-t-on ces travaux d'aiguilles dans le département de la Haute-Saône ? Ce département de la Haute-Saône se situe sur la route commerciale entre l'Italie et les Flandres³. En outre, le nord-est du département de la Haute-Saône touche le département des Vosges connu pour sa dentelle ainsi la Haute-Saône figure parmi les départements dentelliers français de l'époque. De ce faite, la création de ce point « le luxeuil » au sein du département de la Haute-Saône n'est en rien

¹ www.inrp.fr consulté le 27 janvier 2017.

² www.dentelledeluxeuil.com consulté le 27 janvier 2017.

³ Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Édition des Tramways de Haute-Saône, 1997.

surprenant. En outre, comme dans toute l'Europe, la transmission de ce savoir se lègue par voix orale. Les femmes haute-saônoises lèguent leurs savoirs à leurs enfants c'est-à-dire à leurs fils et à leurs filles. La présence des garçons répond à un objectif : leur donner une tâche à accomplir. Il faut donner des valeurs aux enfants que ce soit fille ou garçon afin qu'ils apprennent l'effort, le goût du travail. Pour les jeunes filles, Martine Segalen parle même « de leçons de maintien »,⁴ l'apprentissage de la dentelle et de la broderie servent « à la fois la modestie et les grâces »⁵. De ce fait, l'enseignement de la dentelle et de la broderie ne se limite pas au sexe féminin malgré les idées reçues. Dès leurs plus jeunes âges, les enfants reçoivent leurs premiers enseignements afin de les éloigner de toutes formes d'oisiveté. En outre, cet enseignement précoce permet aux enfants de créer leurs propres ouvrages assez tôt et d'être rémunérer.

Or, malgré l'établissement d'une instruction familiale, une loi a été votée pour mettre officiellement en place une instruction dans les écoles. De ce fait, cet enseignement s'étend aux écoles, situées au nord-est, du département de la Haute-Saône. Cette décision n'a pas été prise au hasard. Le gouvernement français désire conserver son patrimoine face à la révolution industrielle qui est le principal concurrent de ces travaux manuels. La révolution industrielle a abouti à la naissance de machines qui produisent en peu de temps de nombreux ouvrages dont le jacquard à bas prix ; alors que les dentellières et brodeuses ont besoin, malgré leurs spécialisations, de plus de temps pour réaliser le même ouvrage que les machines. Par conséquent, les femmes doivent se spécialiser afin de réaliser un ouvrage parfait, des points parfaits. Ces spécialisations aboutissent à des réputations locales⁶. En outre, ces ouvrières sont concurrencées par des machines alors que leur rémunération est déjà médiocre. De ce fait, elles ne peuvent pas vivre avec les gains que rapportent leurs ouvrages et doivent travailler « 18 à 19 heures par jour, pour gagner de 0,75 franc à 1,75 franc au maximum »⁷. Par conséquent, ce travail ne prétend pas à un salaire fixe et rentable mais correspond

⁴ Martine SEGALEN, *Mari et femme dans la société paysanne*, Flammarion, 1980.

⁵ *Ibid.*

⁶ Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Édition des Tramways de Haute-Saône, 1997.

⁷ Ecomusée de Fontenoy-le-Château.

davantage à un complément aux dépenses du foyer. Donc, ce travail difficile et peu rentable n'est en rien une raison valable pour que les femmes maintiennent leurs foyers en Haute-Saône. De surcroît, la révolution industrielle ne se contente pas de concurrencer la dentelle par le biais des machines. Elle détourne les femmes des travaux d'aiguille en leur offrant un travail mieux rémunéré. Ainsi, ces dernières et leurs époux réfléchissent à un éventuel déménagement pour se rapprocher de ces usines situées en ville. Ainsi, certains couples déménagent. La Haute-Saône est victime d'un exode rural vers les années 1914-1918 où plus précisément d'une baisse de sa démographique due à la première guerre mondiale. La région de la Franche-Comté, auquel appartient le département de la Haute-Saône, subit une diminution de 13% de sa population entre 1901 et 1946⁸.

Face à ce constat, le gouvernement français vote la loi du 5 juillet 1903 relative à l'apprentissage de la dentelle à la main pour endiguer ce phénomène. Cette loi est le signe d'un désir de conserver et de faire perdurer la dentelle française notamment la dentelle de Haute-Saône, plus précisément la dentelle de Luxeuil. Ce projet est davantage conduit par les responsables locaux tels que le préfet, l'inspecteur académique et les maires. Ces derniers, aidés par la chambre syndicale des brodeurs, ont mis en place plusieurs écoles notamment à Luxeuil-les-Bains mais aussi à Vesoul. Ces écoles concentrent plus de 300 élèves, face à l'engouement que ces écoles ont pu suscité, les protagonistes cités auparavant décident de lancer une campagne à plus grandes échelles au sein du nord-est du département dès l'année 1916.

Quels impacts la scolarisation a-t-elle eut sur l'apprentissage de la dentelle et de la broderie des jeunes enfants, filles et parfois garçons, dans le nord-est de la Haute-Saône ?

Ainsi, la scolarisation de la dentelle et de la broderie dans le nord-est de la Haute-Saône a aboutit à une création de centres d'enseignement dans un département de dentelière et de brodeuses afin d'offrir aux filles et aux garçons une formation spécialisée pour un savoir ancestrale. Cependant, est-ce que cet enseignement technique a un avenir ?

⁸ Sources : SGF puis INSEE.

CHAPITRE N°1

Chapitre I. La création de centres d'enseignements dans un département de dentellières et de brodeuses.

Le département de la Haute-Saône est connu pour son savoir-faire dans la fabrication de dentelles et de broderies. Ce savoir-faire est un héritage transmis de génération en génération de mère à fille, et parfois même de mère à fils. Or malgré ce savoir familial, des écoles sont créées dans le but de faire perdurer cette technique face à l'industrialisation et étendre ce savoir à toutes les jeunes filles dont celles qui n'ont pas eu la chance de recevoir cette éducation.

A. Un enseignement technique de la dentelle et de la broderie alors que la transmission se fait de mère en fille, voire de mère en fils.

L'enseignement technique de la dentelle, et de la broderie est perçu comme un approfondissement des « travaux d'aiguille » et par ailleurs il ne figure pas comme un enseignement destiné pour un public mixte. Pourtant, aucune loi ou décret n'impose cet état de fait. Ces travaux « genrés » découlent entre autre des codes de la société qui affectent des tâches distinctives aux femmes et aux hommes. Les travaux d'aiguille sont fréquemment attribués aux femmes qui possèderaient des qualités « innées telles la minutie, la patience, la dextérité »⁹. Ainsi, la dentelle et la broderie nécessiteraient d'avoir de belles mains c'est-à-dire des mains soignées et propres ; traditionnellement : l'homme est attaché à des fonctions assez rudes qui abîment les mains et les tachent. Les mains abîmés et tachés ne peuvent pas toucher un ouvrage blanc. Pourtant, au cours de mes recherches, la présence des garçons est remarquée lors de plusieurs étapes de l'apprentissage. Par conséquent, dans ce cas précis, les travaux « genrés », consistant à séparer les tâches entre les hommes et les femmes, ne s'appliquent pas nécessairement pour l'apprentissage de la dentelle et de la broderie puisque des garçons

⁹ Fabien Knittel, Pascal Raggi (dir.), *Genre et techniques XIX-XX^e*, Presses Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p.30.

reçoivent la même éducation que les filles, plus précisément ils apprennent les savoirs élémentaires (cf photographie page 15). Mais, ces propos sont à nuancer car les jeunes filles deviennent dentellières ; alors que les garçons n'en feront pas leur métier. Ainsi dès leurs plus tendres enfances, les jeunes filles et quelques garçons ont reçu une éducation de brodeuses et de dentellières. Cette éducation permet aux jeunes femmes de travailler à domicile par le biais d'activités sexuées. De ce fait, les mères ou bien encore les filles aînées retransmettent l'éducation qu'elles ont elle-même reçu¹⁰. Cela fut le cas dans un lieu dit, Le Grand Fahys, près de la ville de Fougerolles. Suite au décès de son époux gazé dans un camp de concentration, en 1914, Madame Grosjean a dû subvenir aux besoins de sa famille, composée de sept enfants dont cinq filles, en vendant sa broderie. Elle a transmis ses connaissances dont le point du jour à ses jeunes filles afin que ces dernières puissent participer aux dépenses du foyer¹¹.

La transmission, du savoir-faire de la dentelle et de la broderie, entre les mères et leurs enfants s'effectue à partir de l'âge de cinq ans. Cinq ans peut sembler être un âge précoce pour débiter les travaux d'aiguille¹². Or l'enseignement de la broderie et de la dentelle n'est pas une pratique aisée. Les enfants devront apprendre une multitude de points : la broderie anglaise, la broderie comtoise, le filet mèche, le filet italien, le filet tiré, la guipure d'art, la guipure de l'irlande, du macramé, du marie-antoinette, du milan-normandy lace, du normandy lace du rococo, du renaissance, du soutache, du venise à la main¹³... De surcroît, seules les jeunes filles fougerollaises apprennent un point de broderie typique de la commune : la passementerie. Ce point sur tulle a été introduit par la maison Bondoui implantée à Fougerolles¹⁴. L'invention de ce point permet « à donner du travail à de nombreuses femmes »¹⁵ et « à apporter un complément de revenus »¹⁶. Les différents points de broderie peuvent se réaliser à même le tissus ou bien sur un tambour c'est-à-dire un

¹⁰ Entretien avec Madame Claire PRÉVOST. Présidente du musée de la dentelle à Fontenoy-le-Château, au cours du mois de septembre et du mois d'octobre 2016.

¹¹ Entretien avec Madame CHAPPUIS. Fille de brodeuse domiciliée à Aillevillers-et-Lyaumont, au cours du mois de décembre 2016.

¹² Entretien avec Madame Claire REVOST. Présidente du musée de la dentelle à Fontenoy-le-Château, au cours du mois de septembre et du mois d'octobre 2016.

¹³ Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Édition des Tramways de Haute-Saône, 1997.

¹⁴ Pierre GRANDJEAN, *Un amour de terroir: à la rencontre du pays fougerollais d'antan*, Relié, 1994 p.137.

¹⁵ Pierre GRANDJEAN, *Un amour de terroir: à la rencontre du pays fougerollais d'antan*, Relié, 1994 p.137.

¹⁶ *Ibid.*

petit métier. (cf annexe 2)¹⁷ Ainsi solliciter les jeunes filles, dès leurs plus jeunes âges, permet à ces jeunes filles de pouvoir s'atteler à la tâche de manière autonome et ce dès l'adolescence. D'après les différents témoignages dont celui de Madame Tissot, la première étape de l'acquisition du savoir-faire est l'observation. En observant, elles apprennent les premiers usages par imitation¹⁸. L'observation et l'imitation sont parfois les seules étapes enseignées aux jeunes filles notamment lors des rassemblements de dentellières ou de brodeuses à certains moments de la journée et lors des veillées. Ces rassemblements sont plus communément nommés tiavaux. Ce terme, tiavaux, désigne le rassemblement des jeunes femmes de la même rue, car le soir, lors des veillées, celles-ci rentraient ensemble faute de lumières dans les rues. Elles travaillent la broderie et la dentelle tout en discutant. Ainsi, une jeune fille du village de Bouligney, Marcelle Tissot épouse Bouvard¹⁹, a appris la broderie en observant sa mère Angèle Mourey . Un jour, celle-ci lui a confié un patron et lui a demandé de faire l'ouvrage. A aucun moment au cours de sa jeunesse, la jeune Marcelle (Tissot) ne s'est exercée à l'ouvrage à travers diverses étapes, tels le défaufilage ou l'abécédaire, avant que quelqu'un ne lui confie véritablement l'élaboration de l'ouvrage dans sa totalité (cf photographie suivante page 17). Ces deux tâches, le défaufilage et l'abécédaire, consistent à défaire le fil tenant les différents papiers du modèle plus communément le bâti ; puis il fallait réaliser toutes les lettres de l'alphabet en point de croix c'est-à-dire Le point de croix est une technique de broderie qui consiste à piquer son aiguille par deux fois pour former une croix.

¹⁷ Annexe 1 page 57.

¹⁸ Entretien avec Madame Marcelle Bouvard, née Tissot, brodeuse, Bouligney, décembre 2016.

¹⁹ *Ibid.*



Illustration 1: Source privée, Les brodeuses de Bouligney ; présence de deux garçons entourés en rouge et de Angèle Mourey, mère de Marcelle Tissot la première femme au premier rang à gauche.

En outre, une jeune fille de la ville de Saint-Loup-sur-Semouse, Madame Henriette Saguin a également appris la broderie de la même manière que Madame Tissot. Ainsi, Henriette Saguin s'est initiée aux travaux d'aiguille à travers les ouvrages de sa mère, car « elle avait bien regardé »²⁰. Sa mère ne lui a jamais reproché sa lenteur, au contraire elle l'a rassurée par ces paroles « tu ne vas pas vite mais ce n'est pas grave cela viendra »²¹. Ce témoignage prouve que l'apprentissage des travaux d'aiguille est une tâche laborieuse.

Les jeunes enfants commencent par une tâche simple : le maniement de l'aiguille. Ces derniers restent auprès de leur mère, et lorsque ces dernières font tomber leurs aiguilles, les enfants les ramassent. A la suite de ces étapes, les mères demandent à leurs enfants, dont leurs garçons, de défaufiler c'est-à-dire enlever le fil, plus communément nommé fil bâti dû à sa fonction, utilisé pour tenir le patron aux lacets²². Selon Martine Segalene, les jeunes filles

²⁰ Entretien avec Madame Henriette Saguin. Brodeuse à Saint-Loup-sur-Semouse.

²¹ *Ibid.*

²² Entretien avec Madame Roussel & Madame Collas, Jasney, janvier 2016. Filles d'entrepreneur domiciliées à Jasney et également brodeuses.

doivent « commencer à se servir de [leurs] aiguille[s] une heure par jour ».²³

Autour de l'âge de dix ans, les jeunes filles n'ont pas encore acquis une expérience à proprement parler, puisque les seules actions, qu'elles ont réalisé sur des ouvrages, se sont limités aux tâches cités auparavant. Par conséquent, les enfants n'ont pas encore entrepris leur premier ouvrage qui est le plus fréquemment un abécédaire en coton rouge. *Cf figure page suivante.*

La réalisation de ce premier ouvrage, l'abécédaire, demande aux enfants de travailler avec précision et d'acquérir une motricité fine de leurs doigts afin de manipuler l'aiguille avec adresse. Ces enfants doivent réaliser toutes les lettres de l'alphabet, de A au Z, au point de croix. Le point de croix est une technique de broderie qui consiste à piquer son aiguille par deux fois pour former une croix. Les croix, situés les uns à coté des autres, forment dans ce une lettre. Ainsi, l'apprentissage du point de croix et des lettres permettra aux jeunes filles de piquer leurs initiales sur leurs trousseaux entre autre ; car l'un des buts de cet apprentissage est la création de leur trousseau²⁴. Suite aux différentes recherches, nous pouvons dire que de nombreuses dentellières débutent leurs enseignements par l'apprentissage de la broderie et non de la dentelle puisqu'elles réalisent un abécédaire réalisé par des points de broderie en l'occurrence par un point dit de croix. Dès que les jeunes filles ont acquis cette technique « de base » qui leur a permis d'acquérir les premières notions des travaux d'aiguilles, elles accèdent par la suite à l'apprentissage de la dentelle.

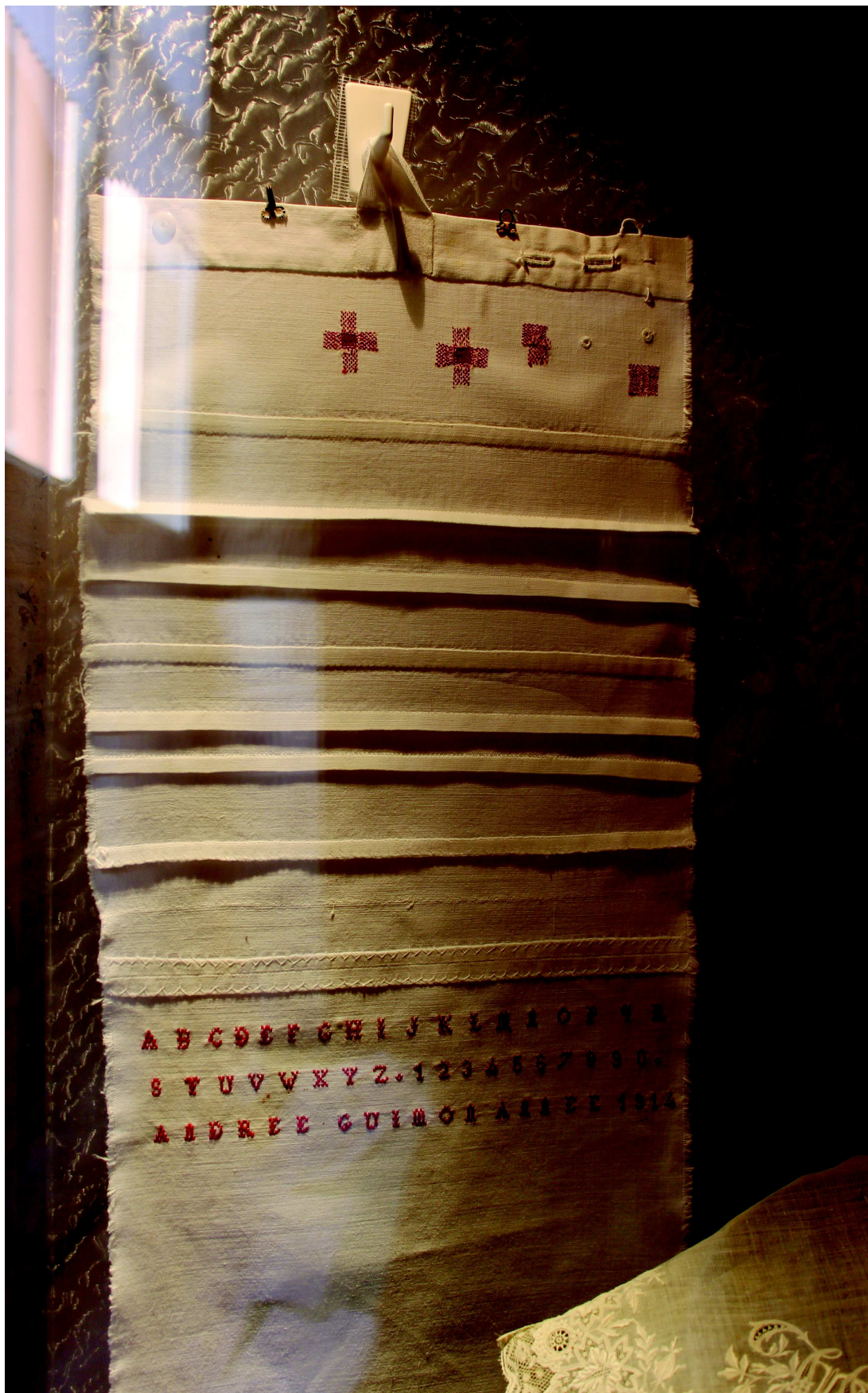
Quant à la couleur rouge, ce choix a plusieurs significations. Cette couleur est utilisée pour broder les initiales des femmes sur leurs linges. Ainsi, quand elles lavaient leurs linges aux lavoirs ; elles reconnaissaient leurs linges grâce à cette couleur rouge qui ressortait parmi tout ce blanc et décodaient leurs initiales. En outre, cette couleur ne déteint pas même si elle entre en contact avec des produits d'usage tel que l'eau de javel²⁵. Une autre signification peut être envisagée. Nous pouvons émettre l'hypothèse que la couleur rouge a peut-être un prix plus avantageux que le blanc pour les bourses de ces jeunes femmes, surtout que le fil blanc n'est donné que par les patrons. Et le fil blanc

²³ Martine SEGALÉNE, *Mari et femme dans la société paysanne*, Flammarion, 1980.

²⁴ Martine SEGALÉNE, *Mari et femme dans la société paysanne*, Flammarion, 1980.

²⁵ *Ibid.*

est donné en quantité limitée selon le modèle²⁶. Cela reste à vérifier.



Musée de la dentelle de Fontenoy-le-Château, Abécédaire.

²⁶ *Ibid.*

A la suite de l'abécédaire, les jeunes filles ainsi que les garçons s'attèlent à un autre type de broderie sur filet cette fois-ci appelé lycéennes²⁷. Et vers l'âge de onze ans, les mères ou les sœurs aînées confient aux jeunes filles des ouvrages rémunérés. Selon Auguste Lefebure²⁸, les travaux d'aiguille offrent à ces dernières le goût du travail mais également une source de revenu puisqu'elles peuvent vendre l'ouvrage.

Malgré ces longues années d'apprentissage, toutes les jeunes filles n'acquièrent pas une très grande habilité pour la réalisation des modèles. Cependant, il faut savoir que les travaux de ces dentellières sont correctes malgré l'absence de grande habilité, mais elles ne seront pas sollicitées pour les commandes des grands couturiers. En outre, les dentellières doivent se spécialiser comme le montre le témoignage de Madame Colle domiciliée à Croisières, lieu-dit à Fougerolles, « une année, c'étaient des rideaux j'en ai fait plus de soixante trois en six mois, les mêmes »²⁹ pour se démarquer des autres dentellières vis-à-vis des entrepreneurs qui les solliciteront surtout pendant l'hiver. Durant cette saison, les femmes dont leurs maris étaient fermiers se mettaient à broder faute de travail dans les champs. Or leurs arrivées sur le marché dentellier diminuait le coût du travail pendant une saison. En outre, les dentellières ne sont plus en concurrence contre elles-mêmes depuis la mécanisation. Par conséquent, dès le milieu du XIX^e siècle, elles doivent également faire face à une concurrence issue de la révolution industrielle : la mécanisation. La production de la dentelle industrielle est produite plus rapidement que celles des brodeuses et le coût est moindre. Les répercussions de la mécanisation auprès des dentellières sont immédiates. D'après Stéphane Lembré, en 1851, la ville de Valenciennes, connue pour sa dentelle, ne compte plus que « deux vieilles dentellières octogénaires »³⁰.

De ce fait, elles doivent redoubler de finesse et de minutie dans leurs travaux afin de démarquer leurs ouvrages et de lutter contre des produits ayant un coût de fabrication moindre.

²⁷ Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Édition des Tramways de Haute-Saône, 1997.

²⁸ Auguste LEFEBURE, *Dentelles et guipures anciennes et modernes imitation ou copies variétés des genres et des poids*, Paris, Ernest Flammarion.

²⁹ Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil*, op. cit. p.17.

³⁰ Stéphane LEMBRE, « Les écoles de dentellières en France et en Belgique des années 1850 aux années 1930 », *Histoire de l'éducation*, numéro 123, 2009.

Pour revenir aux employeurs, lors de nombreux entretiens, les dentellières ou brodeuses ont employé le terme « patron » pour désigner la personne qui leur donne du travail. Or à Fougerolles, le terme utilisé n'est pas « patron » mais « brodeur »³¹; le terme brodeur peut porter à confusion puisque le terme brodeuse désigne les femmes qui exécutent la broderie à la main alors que le terme brodeur ne désigne pas les hommes qui exécutent la broderie à la main mais l'employeur qui donne du travail aux femmes. Pour en revenir au terme patron, celui-ci a deux définitions. Ainsi, le patron peut désigner à la fois le modèle sur lequel les dentellières brodent mais peut également désigner l'employeur qui donne le travail aux dentellières et aux brodeuses. Nous pourrions nous interroger sur le lien qui lie le modèle et l'employeur : les patrons. Est-ce que l'appellation du modèle a un lien avec l'employeur ? Qui a nommé le modèle patron ?

La transmission de ce savoir s'effectue de mère à enfant, parfois même de mère à fils. Ainsi, les filles et les garçons reçoivent une instruction méthodique, échelonnée à différents stades de leurs enfances, afin de pouvoir produire leurs propres ouvrages qu'ils revendront. Or, l'apparition de la mécanisation du jacquard menace ce savoir car les prix diminuent davantage alors que le prix de revient est déjà peu important en rapport au temps de travail. Les dentellières et les brodeuses doivent se spécialiser et travailler minutieusement pour se démarquer. En outre, ce savoir ancestral peut amener à disparaître face à la mécanisation. Pour cela, différents fonctionnaires et la chambre syndicale des brodeurs du département de la Haute-Saône ont travaillé ensemble pour créer des écoles dentellières. Nous pouvons nous émettre plusieurs interrogations : est-ce que les garçons reçoivent-ils une instruction ? Est-ce qu'ils reçoivent la même éducation que les filles ?

³¹ Entretien avec Laëtitia Morand, Directrice de l'écomusée de Fougerolles, lundi 19 décembre 2016.

B. L'établissement d'écoles dentellières et d'un enseignement au sein des écoles.

Dès la loi du 5 juillet 1903, l'apprentissage de la dentelle ne se cantonne plus à la sphère familiale puisque les écoles élémentaires prennent le relais. Selon l'article premier de ladite loi « sera organisé dans les écoles primaires de filles des départements où la fabrication est en usage »³² notamment dans le département de la Haute-Saône.

Cette loi résulte d'une politique ayant pour but de favoriser « l'apprentissage et le pré-apprentissage de la main-d'oeuvre. Cette priorité a pour objectif de résorber la pénurie de main d'oeuvre qualifiée qui peut résulter de la crise de l'apprentissage qui sévit depuis la fin du XIX^e siècle et qui a été encore aggravée par la guerre »³³. En outre, la dentelle et la broderie de Haute-Saône a un rayonnement international ; la maison Bernardin-Grandjean d'Aillevillers a travaillé pour Yves Saint-Laurent, les Émirats d'Arabie Saoudite, la maison Blanche, et le prêt d'une nappe lors du passage de Madame de Gaulle à Vesoul³⁴. De plus, une ouvrière de la commune de Bouligney, Marthes Saussures a réalisé une pièce de dentelle pour une robe de mariée commandée par la famille Rothschild³⁵. Le travail a été partagé pour plusieurs raisons entre autre le secret de la robe finale mais aussi le travail singulier des brodeuses désignées. Ainsi, l'État français est désireux de conserver ce travail luxueux, de grande renommée.

En outre, une circulaire du 16 janvier 1904³⁶ s'ajoute à cette loi afin de renforcer la protection de la dentelle à la main face à la mécanisation, puisque cette loi a pour intention de « retenir dans les centres ruraux les femmes et les jeunes filles qui ont tendance à les désertir pour la ville, en leur assurant un appoint régulier aux salaires de la vie des champs »³⁷. Et pour cause, la Révolution Industrielle a eut un impact sur la dentelle à la main. La

³² www.inrp.fr, page sur l'enseignement de la dentelle, consulté le vendredi 28 octobre 2016.

³³ Christophe BOUNEAU, La Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Droze, 2003, Genève.

³⁴ Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Édition des Tramways de Haute-Saône, 1997.

³⁵ Entretien avec Marie-Louise LIONNET, née Saussures, fille de Marthes SAUSSURES: brodeuse.

³⁶ Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Édition des Tramways de Haute-Saône, 1997.

³⁷ Circulaire de 1904 citée par Fabrice DUCHENE.

mécanisation de la dentelle a une production croissante et un prix de revient décroissant. Ainsi, les machines produisent plus d'ouvrages à moindre coût, cela a une répercussion sur le salaire des femmes. De surcroît, une partie de la population des campagnes en France migrent vers les villes : exode rural. Il a été établi que l'exode rural et la crise dentellière sont liés. Ce constat met en alerte les pouvoirs publics concernant l'avenir de la dentelle. Ainsi, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris s'intéresse au sujet qu'est l'exode rural ; « cela témoigne de la profondeur de l'inquiétude démographique née à la fin du XIX^e siècle » suite à un rapport de 1920³⁸. De ce fait, de nombreuses interventions de la part des politiques ont permis une relance de l'activité dentellière. D'après les recherches de l'historien Stéphane Lembre, le Ministre de l'agriculture de la Troisième République « promet une nouvelle vie à la dentelle à la main »³⁹.

Ce choix, de démocratiser ce savoir, résulte d'une volonté de garantir à toutes une formation leur permettant entre autre de « gagner leur vie ». Ce terme reste entre guillemet car il est difficile de vivre d'un ouvrage rémunéré « 0,75 Frs à 1,25 Frs pour 18 à 19 heures de travail »⁴⁰. De plus, si les jeunes filles n'ont pas reçu cet apprentissage par leur mères ou leur soeurs aînés avant l'âge de treize ans, elles ne peuvent plus apprendre ces techniques qui nécessitent plus de quatre années au moins tout au plus⁴¹. Martine Segalene confirme ce propos dans son ouvrage. Selon elle, « les ouvrages ne peuvent s'apprendre plus tard »⁴². De ce fait, ces jeunes filles passent à côté d'un revenu complémentaire légal.

A cette loi du 5 juillet 1903 s'ajoute un autre décret du 1er décembre 1908 permettant la création d'écoles dans les départements dentelliers dont le département de la Haute-Saône. Ainsi, des écoles s'ouvriront en Haute-Saône notamment à Saint-Bresson, Magnivray, Faucognay et Vesoul. Cependant, il faut attendre dix ans avant qu'une école de dentelle *stricto sensu* soit créée à Luxeuil-les-Bains, le 1er octobre 1913⁴³. De ce fait, des écoles spécialisées de

³⁸ Christophe BOUNEAU, *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris*, Droze, 2003, Genève.

³⁹ Stéphane LEMBRE, « Les écoles de dentellières en France et en Belgique des années 1850 aux années 1930 », *Histoire de l'éducation* numéro 123, 2009.

⁴⁰ Affiche exposée au musée de Fontenoy-le-Château.

⁴¹ Auguste LEFEBURE, *Dentelles et guipures anciennes et modernes imitation ou copies variétés des genres et des poids*, Paris, Flammarion.

⁴² Martine SEGALENE, *Marie et femme dans la société paysanne*, Flammarion, 1980.

⁴³ Archives départementales de Haute-Saône (plus loin ADHS), Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

la dentelle et de la broderie existent mais elles se limitent à quelques villes. En outre, le 25 juillet 1919, la loi Astier est promulguée et votée. Cette loi établit les bases d'un enseignement professionnel unifié pour les apprentis. Les cours de formation générale et théorique deviennent obligatoires et les élèves devront passer le Certificat d'Aptitude professionnelle après trois ans de formation.

Ainsi dès les années 1920 au sein du département, un projet se met en place par la chambre syndicale des brodeurs de Haute-Saône, par Monsieur le Préfet et par l'inspecteur d'Académie dans un seul but : organiser des cours professionnels de broderie et de dentelle⁴⁴. Cependant, la création d'une école de dentelle et de broderie n'est pas un fait exceptionnel en France puisque une école existe depuis plus de trois siècles « A Bailleul, petite ville de la Flandre française, la première école de dentelle, gratuite et destinée à l'éducation des jeunes filles pauvres, a été fondée le 31 juillet 1664 » d'après les travaux de Stéphane Lembre⁴⁵.

Le but de l'enseignement de la dentelle est de « donner aux jeunes filles les connaissances théoriques et professionnelles qui leur permet de se créer une situation avantageuse » selon la Chambre syndicale des fabricants de dentelles et broderie ; et par ailleurs de donner un second souffle à cette activité dentellière au lendemain de la Première Guerre mondiale. Or, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'intention de ce projet à vouloir créer des écoles pourrait résulter d'une envie de conserver le patrimoine français plus précisément de garder le patrimoine Haute-Saônois ; l'École dentellière d'Alençon a été créée par la Chambre de commerce dans le seul but de « sauvegarder l'industrie dentellière alençonnaise »⁴⁶. Cependant, le but de l'enseignement, malgré ces sources et cette hypothèse, peut être contesté par les écrits de Martine Segalène. Martine Segalène a écrit « L'école communale reprendra cet enseignement du calme et du maintien, jusque dans les écoles ménagères de l'entre-deux-guerres, spécifiquement destinée aux filles d'agriculteurs. »⁴⁷.

Dès octobre 1921, ces protagonistes ont réussi à rendre ce projet concret par le biais d'essais dans différentes localités de la région. Par conséquent, des

⁴⁴ ADHS, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

⁴⁵ Stéphane LEMBRE, « Les écoles de dentellières en France et en Belgique des années 1850 aux années 1930 », *Histoire de l'éducation* numéro 123, 2009.

⁴⁶ www.ville-alecon.fr consulté le 15 février 2016.

⁴⁷ Martine SEGALÈNE, *Mari et femme dans la société paysanne*, Flammarion, 1980.

cours de broderie et de dentelles auront lieu dans les écoles publiques de Saint-Loup-sur-Semouse, Aillevillers, Fougerolles, Vauvillers, Conflans-sur-Lanterne, Lure, Melisey, Breurey-les-Faverney, Froideconche et Ronchamp⁴⁸.

Localisation des écoles de dentelles dans le département de la Haute-Saône.



ADHS, Instruction publique, 114 T2, Ecole dentellière de Vesoul, 1921-1926.

D'après la carte réalisée par mes soins, nous constatons que la localisation de ces écoles publiques se situent uniquement dans le nord-est du département haute-saônois, à proximité du département Lorrain, plus précisément des Vosges qui se trouve être le bassin dentellier dans le nord-est de la France. Nous pouvons émettre l'hypothèse que la concentration des écoles dentelières et de broderie dans le nord-est de la Haute-Saône peut-être due à la spécificité du département des Vosges : la dentelle. Or, comme cela a été démontré auparavant, la spécificité du département de la Haute-Saône est également due à sa localisation entre la route menant de l'Italie au Flandre.

⁴⁸ ADHS, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

La loi du 5 juillet 1903 concernant l'apprentissage de la dentelle permet la création de cours d'apprentissage. Ainsi, le département de la Haute-Saône connue, pour son savoir-faire dentellier et de broderie, voit la naissance de deux centres d'enseignements à Vesoul et à Luxeuil-les-Bains. La diffusion de ce savoir s'est étendue au nord-est du département dans le but de toucher plus de destinataires notamment un public composé de jeunes filles.

C. Un enseignement technique de la dentelle, de la broderie destiné aux jeunes filles et aux jeunes garçons

A la fin du XX^e siècle, l'accès des femmes aux nombreuses formations techniques concernant les « métiers de femmes » tend à se démocratiser. Pourtant, les demandes des femmes aux formations n'essuient pas de nombreux refus contrairement à l'enseignement du commerce qui ne correspond pas aux normes sociales. Dans le cas de l'enseignement technique, l'école développe un enseignement ménager, les travaux d'aiguille, pour répondre entre autre aux normes sociales. Cet enseignement consiste à faire de la femme une bonne femme au foyer. Ainsi, pour Max Turmann, la dentelle est « une industrie merveilleuse adaptée aux exigences de la vie des champs et de l'existence féminine »⁴⁹. Cependant, Michelle Perrot montre qu'à l'ère de la révolution industrielle, la femme est conviée à sortir du foyer pour s'ouvrir vers l'extérieur ; alors que l'enseignement de la dentelle et de la broderie « veut obstinément les conserver dans l'espace privé »⁵⁰.

Selon l'article de Ferdinand Buisson en 1911, la couture « permet à la femme de mieux s'adapter à sa tâche professionnel »⁵¹ qui sera la dentelle et la broderie mais aussi les tâches domestiques. Ainsi, pour Max Turmann la dentelle est « une industrie merveilleuse adaptée aux exigences de la vie des champs et de l'existence féminine »⁵². D'après l'article de Stéphane Lembré⁵³, les différents travaux de nombreux scientifiques mettent en avant que la dentelle a de nombreux objectifs : fixer la femme à son domicile, réduire l'exode rural. Martine Segalene écrit dans son ouvrage Mari et femme dans la société paysanne que cet apprentissage donne « des habitudes qui rendent sédentaires »⁵⁴.

⁴⁹ Marx TURMANN, *Initiatives féminines*, Paris, Victor Lecoffre, 1905, p. 234.

⁵⁰ Michelle PERROT, « Femmes et machines au XIX^e siècle », *Romantisme*, 41, 1983, p 5-18.

⁵¹ Rebecca ROGERS, Françoise THEBAUD, *La fabrique des filles, L'éducation des filles de Jules Ferry à la pilules*, Édition Textuel, 2010.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Stéphane LEMBRE, Stéphane LEMBRE, « Les écoles de dentellières en France et en Belgique des années 1850 aux années 1930 », *Histoire de l'éducation*, numéro 123, 2009.

⁵⁴ Martine SEGALENE, *Mari et femme dans la société paysanne*, Flammarion, 1980.

Au cours de l'année 1920, l'enseignement technique de la dentelle et de la broderie réunit environ plus de 300 élèves⁵⁵ au sein des écoles de Vesoul et de Luxeuil-les-Bains entre autre. Ce constat met en évidence le succès de cet apprentissage. Dès Octobre 1921⁵⁶, le nombre d'élèves concerné par cet enseignement augmente avec la création de dix nouveaux cours scolaires dans les écoles publiques de Saint-Loup-sur-Semouse, Aillevillers, Fougerolles, Vauvillers, Conflans-sur-Lanterne, Lure, Melisey, Breurey-les-Faverney, Froideconche et Ronchamp. Ainsi, à Saint-Loup-sur-Semouse, une jeune fille, en la personne de Henriette Saguin⁵⁷, compte parmi ces nombreux élèves qui ont reçu cet enseignement obligatoire. Chaque semaine, durant une heure, elle étudiait « la couture », terme qu'elle utilise pour évoquer l'apprentissage de dentelle et de broderie. Il ne faut pas croire qu'il s'agisse de couture au sens premier c'est-à-dire recoudre des pièces de vêtements. Elle a appris à réaliser un abécédaire en utilisant un point de broderie en l'occurrence le point de croix afin de s'atteler à l'apprentissage de la dentelle.

Pour preuve, ce nombre ne se limite plus aux soixante élèves de l'école de Vesoul de la rue desannonciades et des écolières de Luxeuil-les-Bains puisque les cours dispensés par Madame Senille à l'école de Breurey-les-Faverney, sont suivis par quarante huit élèves. L'école de Vauvillers compte elle-aussi quarante élèves d'une tranche d'âge de dix à quatorze ans pour les cours scolaires et de treize à seize ans pour les cours postsecondaires⁵⁸.

L'étude menée par l'Inspecteur d'académie met en évidence le retour positif de ce programme dont les résultats sont satisfaisants. Ainsi, de nombreux témoignages attestent de l'application des élèves comme ce fut le cas dans les écoles de Vesoul et de Breurey-les-Faverney. Le maire de Luxeuil-les-Bains, fier du succès que suscite l'école dentellière, le proclame à tous notamment au ministre de l'instruction public lors d'une correspondance en 1925 : « l'école est en pleine prospérité - elle a obtenu une médaille d'or à l'exposition des arts décoratifs »⁵⁹.

⁵⁵ ADHS, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Entretien de Madame Henriette Saguin.

⁵⁸ ADHS, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

⁵⁹ Gabrielle SONNTAG, *La dentelle de Luxeuil cette Belle Inconnue*.

Le département de la Haute-Saône est connu pour son savoir-faire dentellier et de broderie dont le point de Luxeuil qui doit son nom à la ville de Luxeuil-les-Bains. Ce savoir-faire est transmis de génération en génération de mère ou de soeurs aînées en fille, voire de mère ou de soeurs aînées en fils. L'instruction de la dentelle et de la broderie débute vers l'âge de cinq ans. A cet âge-là, les mères attendent de leurs enfants de ramasser les aiguilles. Puis, vers l'âge de dix ans, les jeunes enfants débutent leurs premiers ouvrages : l'abécédaire. Ils apprennent à manier l'aiguille et à faire des lettres au point de croix. Ce point est un point de broderie. Ainsi, les enfants débutent leurs apprentissages en réalisant des broderies puis des ouvrages dentelliers. Par conséquent, dès l'âge de treize-quatorze ans, les enfants peuvent débiter leurs premiers ouvrages et être rémunérés. Cependant, les travaux d'ouvrage connaissent quelques difficultés depuis la Révolution Industrielle puisque la dentelle est également fabriquée par des machines. Ces machines produisent rapidement des ouvrages et à bas coût. De ce fait, les femmes doivent se spécialiser afin de réaliser un ouvrage très précis malgré cela elles sont payées à moindre coût. Ainsi, ces dernières hésitent à perdurer dans cette voie ou de déménager afin de travailler dans ces usines pour tenter de gagner plus.

CHAPITRE N°2

Chapitre II. Une formation « spécialisée » pour un savoir ancestral.

L'instruction de la dentelle est enseigné par un personnel qualifié. Les maîtres et les maîtresses dentellières transmettent ce savoir afin que toutes les jeunes filles aient acquis les techniques se rapportant à la dentelle et à la broderie.

A. Un enseignement offrant des techniques diversifiées.

L'enseignement de la dentelle et de la broderie permet à toutes les jeunes élèves d'acquérir le même niveau de technicité ; en sachant que certaines ont déjà acquis une expérience par le biais de leurs mères alors que d'autres n'ont pas eu cet avantage. La transmission de ce savoir se perd dans certaines familles. Ainsi, l'apprentissage de la broderie se met en place selon une méthode progressive au sein des écoles. Tout d'abord, les jeunes filles doivent réaliser un abécédaire, le premier ouvrage de base, en point de croix avant de débiter d'autres ouvrages à proprement parlé. Ce procédé rejoint l'éducation inculquée par les mères. Ensuite, elles poursuivent leurs éducations par les « points fins de l'aiguille du vieux luxeuil, du Venise et filet des broderies dites à l'anglaise, plumetis, colbert et richelieu »⁶⁰. Il faut noter que certaines jeunes filles ont débuté les travaux d'aiguille en confectionnant un ouvrage ; elles ne se sont pas exercées en brodant un abécédaire comme les autres jeunes filles. Leur seul apprentissage est l'observation.

Les techniques énumérées par la suite relèvent d'hypothèses ; car aucune source traite des techniques enseignées dans ces écoles. Quant à l'élaboration des modèles de dentelle, les jeunes filles n'apprennent pas à dessiner les modèles ni la manière d'assembler le support c'est-à-dire poser une feuille de papier de kraft pour l'arrière du support, puis superposer un modèle papier où

⁶⁰ ADHS, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

est dessiné le patron et une feuille de papier de papier cristal. Ainsi, le support pour broder la dentelle est composé de trois papiers différents. Ces trois papiers sont tenus ensemble par un point de bâti. En général, les patrons dessinent eux-mêmes le modèle sur le papier et emmènent le travail, c'est-à-dire le support pour broder, déjà assemblé pour que les dentellières ne perdent pas de temps. En outre, dès que ces dernières ont ce support assemblé, elles fixent le lacet par un point dit de bâti sur les tracés du modèle. Ainsi, le lacet se trouve fixé par la réalisation des points de broderie. Ensuite, les dentellières remplissent les espaces vides, entre les lacets, par différents points de broderie dont elles sont spécialistes ; et selon la demande du client. Une fois le travail achevé, elles dissocient l'ouvrage du support en déaufilant c'est-à-dire en coupant le point de bâti⁶¹. En ce qui concerne le tracé du modèle sur le support, il est soit réalisé à la main par un dessinateur, notamment Adolphe Bernardin dessinateur et entrepreneur d'Aillevillers⁶², pour les modèles uniques soit réalisé à l'aide d'un « piquoir » par un dessinateur. Le travail est piqué à l'aide d'une machine pour les travaux standards.



Source privée, matériels pour réaliser un napperon en dentelle.

⁶¹ www.dentelledeluxeuil.com consulté le samedi 29 octobre 2016.

⁶² Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Édition des Tramways de Haute-Saône, 1997.

De ce fait, l'enseignement ne se cantonne pas nécessairement à l'aiguille puisque pour faire un ouvrage, le travail doit être dessiné auparavant. Ainsi, les ouvrages de dentelle et de broderie ne peut se faire sans un dessinateur. Donc, le programme de formation comprend également des cours de dessin institutionnalisé, dès les années 1850, dans les écoles primaires. Tout comme la broderie et la dentelle, l'apprentissage du dessin répond entre autre à des finalités morales dont discipliner les adolescents et lutter contre l'oisiveté comme le souligne Renaud d'Enfert⁶³.

Depuis le XIX^e siècle, le dessin est devenu une discipline scolaire, étant reconnue comme un enseignement, afin de répondre aux conditions socio-économiques de l'époque. D'après Renaud d'Enfert, les apprentis pourront réaliser leurs propres patrons avec « la précision nécessaire pour atteindre la perfection de l'ouvrage »⁶⁴. Les maîtres d'art décoratifs inculquent la théorie et la pratique autour de cet art. En ce qui concerne la théorie, cela comprend « l'étude des styles, leurs caractéristiques, leurs évolutions et leurs applications dans le but de comprendre l'histoire de l'art »⁶⁵. Pour réaliser des patrons de broderie, les élèves disposent d'un cahier composé de modèles qu'ils décalquent. Après avoir décalqué le modèle, ils doivent le piquer dans le but de réaliser des trous. Les trous formés, par le piquage, permettent aux élèves de poudrer le calque, disposé sur le tissu à broder. La poudre passe par les orifices et marque le tissu. Il s'agit des traits destinés aux brodeuses. Afin de fixer cette poudre, il faut mettre de l'alcool à brûler. Le procédé n'est utilisé que pour les ouvrages uniques puisque les travaux standards sont fabriqués à l'aide de tampon sur des rouleaux à tissu. Ainsi, la réalisation de patrons est démocratisée par la vente de tampons dans les épiceries de village. L'acquisition de tampons est à la portée de toutes brodeuses. Elles doivent imprégner le tampon d'encre puis imprégner le tissu pour obtenir le modèle à broder. Cependant, ces travaux ne peuvent pas se distinguer des autres ouvrages malgré le travail des brodeuses car ce n'est pas un travail unique mais standardisé. Par conséquent, de nombreuses personnes pouvaient avoir le même dessus de table. Cela n'était pas forcément le cas si l'ouvrage est issu

⁶³ Renaud D'ENFER, « L'enseignement du dessin en France. Figure humaine et dessin géométrique (1750-1850) », *Histoire de l'éducation*, 105, 2005, pages 73-76.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ ADHS, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

des mains d'un dessinateur. Puisque l'ouvrage est une pièce unique répondant à une commande spécifique. En ce qui concerne les patrons de dentelle, les jeunes hommes doivent tout d'abord réaliser une esquisse représentant les éléments principaux du motif de l'ouvrage par exemple des « des roses, des iris, des arums, de liserons, de chrysanthèmes et autres hellébores »⁶⁶. Puis, ils doivent nourrir ce travail d'autres broderies qui étofferont l'ouvrage ; ces broderies seront réalisées avec différents points. Ainsi, les esquisses et les dessins composent le patron que les jeunes hommes devront reproduire sur un papier afin de donner le travail aux dentellières et de ne pas faire perdre du temps à ces dernières. En outre, ces mêmes entrepreneurs reprennent le travail fini lors de tournées de ramassage⁶⁷. Cette procédure concerne les ouvrages uniques.

Pour résumer, il faut retenir que les patrons que ce soit de dentelle ou bien encore de broderie sont des créations qui dépendent de la tendance de la mode.



Tampons issus de la collection de l'Ecomusée de Fougerolles datant du XXe siècle.

⁶⁶ Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Édition des Tramways de Haute-Saône, 1997.

⁶⁷ *Ibid.*

Cependant, les cours de dessin ne sont pas compris dans toutes les écoles seulement dans les cours scolaires de Luxeuil-les-Bains et Saint-Loup-sur-Semouse⁶⁸. Or le public visé ne semblent pas être les jeunes filles. A aucun moment, durant la période étudiée, les documents sources n'évoquent les dentellières voire même les brodeuses puisqu'il est annoncé que cela concerne les « petits patrons, les contremaitres, les apprentis dessinateurs en broderies »⁶⁹. Selon le témoignage de nombreuses personnes, dont Madame Claire Prévost⁷⁰, la tâche est attribuée aux hommes dont Monsieur Jean Petit à Aillevillers, ainsi que Monsieur Courtois à Saint-Loup-sur-Semouse⁷¹. Or en 1913, les recherches de Fabrice Duchene atteste qu'une femme en la personne de Marie Demay « réalisait les dessins »⁷² et « des ouvrières calquaient puis perçaient avec la machine à trous, enfin avec des tampons trempés dans la fameuse poudre de craie bleue et de l'alcool, elles imprimaient le travail »⁷³. Ainsi, une fois encore, il ne faut pas catégoriser les diverses tâches de la dentelle ou de la broderie à l'un des sexes puisque les hommes ou les femmes réalisent le même travail.

Ainsi, l'enseignement technique ne concerne pas seulement les jeunes filles, les hommes sont également concernés même si leurs tâches ne sont pas les mêmes.

⁶⁸ ADHS, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Entretien avec Madame Claire Prévost, présidente du Musée de la broderie et de la dentelle, septembre 2016.

⁷¹ Entretien avec le fils de Monsieur Courtois, septembre 2016.

⁷² Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Édition des Tramways de Haute-Saône, 1997.

⁷³ *Ibid.*

L'enseignement technique de la dentelle et de la broderie permet à une partie des jeunes filles du département de la Haute-Saône d'acquérir un savoir-faire complet. Pour certaines, il s'agit d'une révision des points qu'elles ont déjà appris avec leur mère ; alors que pour d'autres cet enseignement est une découverte. Ce savoir ne se limite pas aux jeunes filles, car pour pouvoir broder ou faire de la dentelle elles doivent s'appuyer sur des patrons fabriqués par des hommes. Ainsi, une instruction, principalement destinée à un public masculin, inculque les différentes étapes pour réaliser des patrons. Ainsi, ce nom masculin, patron, a deux définitions qui se rapportent à l'homme ; alors que nous parlons de dentellières et de brodeuses. Nous pouvons supposer qu'il peut s'agir d'une domination masculine. Ce savoir est inculqué par des professionnels, plus précisément des maîtresses spécialisées, dans les travaux d'aiguilles.

B. Un apprentissage encadré par un personnel qualifié.

L'instruction technique de la dentelle et de la broderie ne se cantonne pas aux seules écoles de dentellières que compte le département de la Haute-Saône. Suite à une volonté générale, cet enseignement s'est étendu à d'autres écoles non spécialisés, mais publics, afin d'atteindre un plus grand nombre d'élèves à instruire. Cependant cette différence entre les écoles, les unes spécialisées et les autres publics, aurait pu avoir une incidence sur l'enseignement. Les écoles spécialisées recrutent un personnel qualifié alors que les écoles publics ont un personnel qualifié pour l'instruction « générale » et non pour ce type d'enseignement.

Ainsi, une réunion à la Mairie de Luxeuil-les-Bains a été mise en place, le 26 octobre 1927, suite au départ de Mademoiselle Poivey, professeur de dessin à l'école dentellière de Luxeuil-les-Bains⁷⁴, pour nommer un nouveau professeur⁷⁵. Monsieur le maire, en l'occurrence Monsieur Grille, siégeait à cette séance. Après l'étude des qualifications requises par Mademoiselle Payeu Germaine Marguerite, pourvue du diplôme de l'école de dessin et de broderie de Paris, le conseil donne un « avis très favorable » à sa nomination. La ville de Vesoul agit de même pour la nomination de Mademoiselle Victoria Bailly, entrepreneuse de Broderie à Vesoul. Selon l'article 1 de l'arrêté du 23 février 1926⁷⁶, Mademoiselle Bailly est nommée maîtresse dentellière remplaçante de Mademoiselle Dubois⁷⁷, directrice dentellière du Boulevard et professeur au cours de dentelle à l'école municipale des Annonciades. Elle doit s'acquitter pour l'école municipale du centre le mercredi de chaque semaine de quatorze à seize heures et au groupe scolaire du Boulevard chaque jeudi de quatorze à dix sept heures⁷⁸.

Ainsi, la recherche d'embauche des professeurs n'est pas menée par l'Éducation Nationale alors que cela aurait pu être le cas puisqu'il s'agit de

⁷⁴ ADHS, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration de l'école dentellière, 1921-1926.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ ADHS, Instruction publique, 114T2, École dentellière de Vesoul, Extrait des registres des arrêtés du maire.

cours d'instruction. Cela s'atteste puisque certains élus propose « d'allonger la durée de la formation primaire par la mise en place d'un enseignement post-scolaire, insiste sur la nécessité d'assurer une meilleure coordination entre les cours et d'opérer un meilleur recrutement des enseignants »⁷⁹. La tâche revient au Maire des villes, dont le maire de Vesoul, qui se doit d'en informer le Préfet. Au cours du mois de février 1926, le Préfet avise l'inspecteur académique suite à leurs correspondances datant du 8 décembre 1925 au sujet de la nomination de Mademoiselle Victoria Bailly⁸⁰. L'intervention du Maire et son investissement au sein du projet peut-être exemplaire puisque dans certaines régions de France cela ne fut pas le cas. D'après les travaux de Stéphane Lembre, « trois négociants tentent de faire revivre l'industrie de la dentelle à Valenciennes ; se heurtant au refus de la municipalité »⁸¹. Ainsi, la collaboration des maires des villes de Haute-Saône est profitable au projet. Dans le cas contraire, les protagonistes du projet des écoles dentellières ou de broderie auraient dû trouver un local afin de mettre en place cet enseignement.

Le premier échange entre ces deux hommes concernait les nominations des maîtresses ouvrières. Monsieur Bolle, président et représentant de la Chambre syndicale des brodeurs, s'engageait auprès de l'Inspecteur d'académie à fournir des maîtresses ouvrières⁸². De plus, ce recrutement prévaut également dans les écoles publiques. L'inspecteur d'académie a recueilli des informations pour l'intention de Monsieur le Préfet où il l'informe que les cours ayant lieu à Fougerolles, Vauvillers, Aillevillers, Vesoul, Melisey et Conflans-sur-Lanterne ont un personnel qualifié : maîtresse ouvrière.

Ce personnel qualifié, en l'occurrence les maîtresses ouvrières, a comme référence un diplôme dans l'enseignement ainsi qu'une spécialisation dans les métiers d'art comme la broderie et la dentelle. Cela peut paraître contradictoire, mais la spécialisation de ces instructeurs peut s'avérer être un frein pour la bonne conduite des cours de dentelle et de broderie. Pour fait, la chambre syndicale des brodeurs qui s'est engagée à trouver des professeurs mais cet engagement est parfois difficile à respecter puisque le nombre de

⁷⁹ Christophe BOUNEAU, *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris*, Droze, 2003, Genève.

⁸⁰ *op. cit.* Extrait d'une Minute du Préfet à l'Inspecteur, 1921-1926.

⁸¹ Stéphane LEMBRE, « *Les écoles de dentellières en France et en Belgique des années 1850 aux années 1930* », *Histoire de l'éducation*, numéro 123, 2009.

⁸² ADHS, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

personnes répondant aux critères du postes sont rares.

Tout d'abord, il faut savoir que les femmes, plus précisément les jeunes filles, ont accès à l'instruction qu'au XIX^e siècles. La loi Falloux adoptée le 15 mars 1850 impose aux communes de plus de 800 habitants d'ouvrir une école de filles. Ainsi, les jeunes filles reçoivent une éducation. Cependant, elles n'ont toujours pas accès aux écoles secondaires et normales. En outre, elles doivent attendre jusqu'en 1879 pour pouvoir accéder aux écoles normales grâce à la loi Paul Bert⁸³. L'année suivante, plus exactement le 21 décembre 1880, elles ont cette fois-ci accès à l'enseignement secondaire en 1880⁸⁴ grâce à la loi de Camille Sée. Certes, ces différentes lois permettent aux jeunes filles françaises de recevoir la même éducation inculquée aux jeunes hommes par l'éducation nationale. Or, les femmes n'ont toujours pas eu le droit d'enseigner, cela était réservé aux hommes jusqu'en 1881. Le 29 juillet 1881⁸⁵, une seconde loi, complétant la loi Camille Sée, est adoptée afin d'instituer l'École normale des professeurs-femmes. Ces faits peuvent expliquer le faible nombre des professeurs femmes. En outre, toutes les écoles normales ne sont pas autorisées à enseigner la dentelle. Selon la loi du 5 juillet 1903, seules les écoles normales d'Alençon, Caen, Le puy, d'Arras et de Chambéry ont le droit d'instaurer des enseignement professionnel de la dentelle à la main⁸⁶. Ainsi, la rareté des professeurs est due au faible nombre des écoles normales autorisées à enseigner la dentelle. En outre, la loi stipule que des ouvrières expertes peuvent enseigner la dentelle dans les écoles primaires dans les communes autorisées dont Luxeuil-les-Bains⁸⁷. Cependant, il ne s'agit pas de maîtresses dentellières.

Face à ce constat, certains cours mis en place au sein du département de la Haute-Saône ont dû cesser faute de personnels. De ce fait, le cours post-scolaire de dentelle et broderie de l'école d'Aillevillers a été supprimé.

⁸³ Rebecca ROGERS, « *l'éducation des filles: un siècle et demi d'historiographie* » dans l'éducation des filles XVIII^e-XXI^e siècle, 2007.

⁸⁴ www.ciep.fr consulté le 5 janvier 2017.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ www.inrp.fr consulté le 4 janvier 2017.

⁸⁷ www.inrp.fr consulté le 4 janvier 2017.

Le savoir transmis entre les mères et leurs filles n'est pas connu de tous. Face à ce constat, les représentants de l'Etat du département de la Haute-Saône et la chambre syndicale des brodeurs ont décidé que toutes les jeunes filles habitant au nord est du département devaient apprendre tous les points connues par des maîtresses qualifiées. Cependant, ce personnel qualifié est rare en France et a des conséquences directes sur la volonté de créer des centres de formation. La chambre syndicale des brodeurs est confronté à des recherches infructueuses pour trouver du personnel, malgré leurs engagements. Faute de personnels, certains cours sont supprimés symbolisant les limites de cet apprentissage.

CHAPITRE N°3

Chapitre III. Cet enseignement technique a-t-il un avenir ?

Malgré toutes les actions mises en place pour la création de ces centres d'apprentissages, cet instruction connaît ses limites notamment dû aux frais que ces cours engendrent. En outre, les cours de dentelle et de broderie n'adhèrent pas toute la population haute-saônoise puisque certains parents se plaignent de cette instruction, qui à leurs yeux, est inutile.

A. L'instruction nécessitant un financement coûteux pour les villes de Haute-Saône.

Ce projet collaboratif comportant plus d'une dizaine de cours dans l'ensemble du département haute-saônois nécessite un financement quelque peu conséquent notamment pour les villes concernées dont Luxeuil-les-Bains. En outre, les deux écoles dentellières de Luxeuil-les-Bains et de Vesoul sont, comme cela a été abordé précédemment, des écoles spécialisées. Ainsi, l'enseignement est centré essentiellement sur l'apprentissage des techniques des travaux d'aiguille. Ce fait peut amener à penser que les écoles axées sur des cours spécifiques, demandant un personnel qualifié, sont des écoles privées. Or comme le démontre le document source, l'école de Vesoul plus précisément l'école du Boulevard ne dispose pas de cours payant. L'instruction gratuite permet l'accès à un large public, toutes catégories sociales confondues comme le démontre le document ci-joint à la page précédente. L'école dentellière du Boulevard, à Vesoul, offre la gratuité des cours, de octobre à aout, pour une classe composée de trente cinq élèves. Ainsi l'école prend en charge la rémunération d'une enseignante, et ce pour une durée de 11 mois, ce qui est un coût conséquent si on rajoute le matériel et les locaux. Cependant, si l'école avait mis en place une participation à l'instruction, cela aurait pu être profitable avec une classe de trente cinq élèves pour la gestion de l'école.

E C O L E D E N T E L L I E R E .

Désignation de l'Association ou de l'Etablissement: Ecole Dentellière.
 Siège Social: VESOUL.
 Date de sa fondation: 1908.
 Nom du Président ou du Directeur: E. DUBOIS.
 But de l'Association ou de l'Etablissement: Enseignement de la Dentelle.
 Date de la création des cours: 1er Décembre 1908.
 Les cours se font-ils: (le dimanche matin pendant la journée de travail après les heures de travail) Les Jours de chaque semaine, de 14 à 17 Heures.
 Nature: (publics ou privés) Publics.
 (facultatifs ou obligatoires)
 Où ont-ils lieu? à l'Ecole du Boulevard.
 Sont-ils gratuits? Oui
 Durée de l'année scolaire: 1er Octobre / 1er Août

Matières enseignées	Noms des Professeurs et leurs fonctions en dehors des cours	Nombre de leçons par semaine	Nombre d'élèves par cours
Irlande- Venise- Filet Broderie anglaise- Plumetis- Passé-Appli- cation- Soutache- Renaissance-MILAN- Macramé.	E. DUBOIS, brodeuse.	Une, le Jeudi, de 14 heures à 17 heures	32

Nombre d'élèves en Octobre 1920: 32
 Nombre des élèves au 1er Mars: 32 (provision)
 Inscriptions en Octobre 1920: 32
 (Membres de l'enseignement
 Nombre des Professeurs (Praticiens) 1

Cela peut sembler être un projet démesuré de vouloir élargir l'enseignement à plus de dix localités étant donné qu'il faut déjà subvenir aux coûts des deux premières écoles gratuites. Les courriers permettent de connaître approximativement le coût de la gestion des écoles qui s'élèvent à un montant de 53 500 Frs pour la période de 1916 à 1930, dernière année connue où des subventions ont été versées.

L'instruction technique des dix localités a été mise en place notamment par l'Inspecteur d'académie en la personne de Monsieur Houillon, la Chambre syndicale des brodeurs présidé par Monsieur Bolle, et par Monsieur le Préfet en la personne de Monsieur de Veulle⁸⁸. Ainsi, deux des trois acteurs de ce programme représentent le gouvernement français ce qui explique la participation de ce dernier aux financements de ces cours d'apprentissage. Le 16 août 1918, le ministère du commerce et de l'industrie direction de l'enseignement technique attribue une subvention de 1 600 Frs dont 100 Frs pour les enfants nécessiteux de l'école dentellière de Luxeuil-les-Bains⁸⁹. Puis le 30 août 1921, le sous secrétaire d'État de l'enseignement technique et des beaux-Arts informe par courrier à Monsieur le préfet de la Haute-Saône qu'une somme de 3 500 Frs est attribuée pour le paiement du professeur de dentelles de Luxeuil-les-Bains⁹⁰. Le 15 juillet 1924, le département accorde 250 Frs à l'école dentellière de Luxeuil-les-Bains. Cependant, celle-ci doit justifier à quoi servira cette somme⁹¹.

Au cours de l'année 1921, Monsieur Hodin Inspecteur d'académie recense les subventions accordées aux différentes communes ainsi que les frais dû aux salaires des maîtresses ouvrières. Suite à ce bilan, il prévoit 500 Frs pour la ville de Vesoul, 200 Frs pour Breurey-les-Faverney, 200 Frs pour la ville de Saint-Loup-sur-Semouse, 100 Frs pour la ville de Aillevillers, 300 Frs pour la ville de Fougerolles, 200 Frs pour la ville de Vauvillers, 100 Frs pour la ville de Conflans-sur-Lanterne, 50 Frs pour la ville de Melisey⁹². En outre, une somme de 56 Frs a été réglé par Monsieur Remillet, maître brodeur, à la maîtresse des cours de Conflans-sur-Lanterne.

⁸⁸ ADHS, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

⁸⁹ ADHS, Série 311 E 393, Ecole des Beaux-Arts, écoles dentellières de Luxeuil, subventions, 1616-1930.

⁹⁰ ADHS, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² ADHS, Série 311 E 393, Ecole des Beaux-Arts, écoles dentellières de Luxeuil, subventions, 1616-1930.

Ces sommes concernent seulement l'enseignement technique de la dentelle et de la broderie. Cependant, un autre enseignement est instruit au sein de ces cours : le dessin. Pour ce dernier, un autre ministère est sollicité : le ministère de l'instruction publique et des beaux-Arts. A quatre reprises, le sous-secrétaire écrit au Préfet de la Haute-Saône et ce le 1er septembre 1919, le 17 septembre 1919, le 10 février 1922 et 17 mars 1923. Lors de cette correspondance, un montant de 1 600 Frs est attribué⁹³.

Or l'État instaure en 1925 une taxe d'apprentissage qui oblige les entreprises à verser un impôt proportionnel à leur masse salariale c'est-à-dire 0,2 % de leur masse salariale pour financer l'enseignement technique et professionnel⁹⁴. Cette taxe semble ne pas suffire puisque le 8 janvier 1927, le ministre écrit au Préfet de la Haute-Saône afin de l'informer qu'il « procède à l'ordonnancement par délégation à votre nom d'une somme de 8 400 Frs »⁹⁵ afin de financer les cours professionnels des écoles de Vesoul et de Luxeuil-les-Bains. Cette somme est divisée puisque 7 400 Frs sont accordés aux cours mis en place à Luxeuil-les-Bains et 1 000 Frs pour l'école dentellière de Vesoul. Le 16 janvier 1930, Monsieur Brunet sous secrétaire d'État à l'enseignement technique écrit au Sénateur Jeanneney, ce dernier a un intérêt particulier pour l'école de Luxeuil-les-Bains⁹⁶. Il l'informe qu'il octroie une subvention de 8 000 Frs sur les crédits accordés par le parlement en 1929. Cependant, les écoles de dentelle et de broderie de Haute-Saône ne sont pas les seules à recevoir un financement extérieur comme le souligne les travaux de B-J Poupet repris par Stéphane Lembre « La chambre de commerce d'Aleçon décide en 1902 de créer une école dentellière administrée par la chambre, qui reçoit des subventions de l'État, du département et de la commune »⁹⁷.

En outre, l'État n'a pas été le seul donateur pour subvenir à ces frais de gestion entre autre, même les collectivités locales à leurs échelles ont également participé à ces frais. Ainsi l'école dentellière de Luxeuil-les-Bains,

⁹³ ADHS, Série 311 E 393, *Ecole des Beaux-Arts, écoles dentellières de Luxeuil, subventions, 1616-1930*.

⁹⁴ Voir par exemple, Gérard Bodé, *L'enseignement technique de la Révolution à nos jours*, tome 2: 1926-1958, vol 1: *textes officiels*, Paris INRP éd. / Economica, 2002, p. 22-23.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Stéphane LEMBRE, « Les écoles de dentellières en France et en Belgique des années 1850 aux années 1930 », *Histoire de l'éducation* numéro 123, 2009.

cette dernière reçoit une subvention annuelle accordée par la municipalité. Le premier versement connu est un don datant de l'année 1916 pour l'achat d'une machine à piquer les dessins et une somme de 1 500 Frs pour les cours. Puis, s'ajoute à cette première subvention d'autres versements notamment en 1921 d'un montant de 3 500 Frs, puis en 1926 d'un montant cette fois-ci de 7 400 Frs, et de deux montant équivalent de 8 000 Frs, et ce en 1929 et en 1930⁹⁸. Alors que dans le cas de la ville de Conflans-sur-Lanterne, Monsieur le Maire fait par de son mécontentement lors d'un courrier datant du 27 juin 1923⁹⁹. Il se plaint du prix de chauffage et du nettoyage dont la mairie doit s'acquitter et sollicite la répartition des sommes par la chambre des brodeurs.

Ces deux faits montrent un certain contraste entre les écoles accueillant en leur sein des cours de broderie et de dentelle. Toutes les écoles ne réagissent pas de la même manière face au frais d'entretien entre autre puisque certains maires ne les tolèrent pas malgré la notoriété que ces cours peuvent apporter à leurs communes. En outre, les localités ne sont pas les seules à montrer leur mécontentement face à ce projet, les parents le montrent aussi.

⁹⁸ Gabrielle SONNTAG, La dentelle de Luxeuil cette Belle Inconnue. Propos extrait du registre de la mairie en 1921. ADHS, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

⁹⁹ *Ibid.*

B. Qu'est devenu l'apprentissage de la dentelle et de la broderie ?

Dès l'année 1930, la présence des écoles de dentelle et de broderie de Haute-Saône n'est plus attestée de quelques manières que ce soit. Ainsi, ce programme cesse d'apparaître dans les archives départementales voire même dans les ouvrages. Il ne faut pas prendre cette année comme l'arrêt de cet enseignement car cela n'est pas envisageable. Ces écoles ont de très bons résultats comme l'a prouvé un inspecteur de l'académie. En outre, les acteurs qui ont mis en place cet enseignement, dont le maire de la ville de Luxeuil-les-Bains, sont ravis de la portée de ce projet même si ils ont reçu quelques avis négatifs de la part des parents notamment. A cela, il faut ajouter l'évolution que subit la société française avec la mécanisation. De ce fait, plusieurs possibilités peuvent expliquer la disparition des écoles de dentelle et de broderie en Haute-Saône.

La mise en place de cet enseignement, dans le nord-est du département de la Haute-Saône, n'a pas suscité un engouement pour la totalité des personnes visées. Le 19 septembre 1922, le maire de Vauvillers informe, par courrier, le préfet de Vesoul des contestations, dont on lui a fait part, au sujet des cours de dentelle et de broderie¹⁰⁰. Ainsi, nombreux sont les parents qui se plaignent de « cet apprentissage inutile pour beaucoup et cela au détriment de leur instruction qui en souffre à n'en pas douter »¹⁰¹. En outre, la directrice de l'école des filles, Mademoiselle Jaquinot, rejoint les parents contestataires et elle déclare « ne pouvoir rattraper les deux heures consacrées chaque semaine à la dentelle »¹⁰². Pour elle, cette situation est très préjudiciable. Face à ces doléances, le maire demande et, pour reprendre ces propres mots, « ordonne » au préfet la suppression de cet enseignement. Les mots utilisés par le maire sont fort puisqu'il ordonne un fait au préfet, son supérieur hiérarchique. De surcroît, il juge que l'enseignement post scolaire de la dentelle et de la broderie est « suffisant très largement aux quelques jeunes filles que cet art

¹⁰⁰ Archives départementales de Haute-Saône, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*

peu rémunérateur pourront intéresser »¹⁰³. Ainsi, le maire ne se contente pas de donner un ordre à son supérieur, il se permet également d'émettre un jugement sur le projet mis en place par ce dernier. Ces faits peuvent expliquer la disparition des écoles de dentelle et de broderie qui auraient subi le même sort que l'école dentellière d'Alençon. Certes, cette dernière n'a pas totalement disparu mais a subi un changement de directions puisqu'elle est dirigée par la Chambre de commerce puis par les religieuses de la Providence à partir des années 1931 pour fermer en 1971¹⁰⁴. Ainsi, nous pouvons émettre l'hypothèse que les écoles de dentelle et de broderie de Haute-Saône ont subi le même fait et qu'elles n'aient pas eu de successeurs à la tête de sa direction.

Un autre fait peut expliquer la disparition momentanée de cet enseignement au sein du nord-est du département de Haute-Saône en 1930. Les sources qui ont permis l'étude portant sur les écoles de dentelles et de broderie sont conservées par les mairies ou par la préfecture de Vesoul. Cependant, ces édifices ont connu quelques dégâts importants notamment la mairie de Luxeuil-les-Bains. La mairie de Luxeuil-les-Bains a subi à plusieurs reprises des incendies qui ont endommagé le bâtiment et les documents dont les archives. Ce fait peut expliquer le manque d'information qu'en a la ville de Luxeuil-les-Bains et ses alentours. Cependant, ce méfait ne peut justifier l'absence d'informations pour toutes les écoles du département. En outre, certaines villes dont Fougerolles préfèrent garder ses propres archives puisque la dentelle fait partie de leur patrimoine.

En outre, la dentelle et la broderie ne sont pas des ouvrages permettant aux femmes d'en vivre dû à leurs faibles rémunérations. Leurs salaires varient, selon l'habileté et l'assiduité des ouvrières, de 6 à 12 Francs selon un rapport du sous-préfet datant du 6 janvier 1928¹⁰⁵. Ainsi, nombreuses sont celles qui préfèrent partir afin de trouver du travail dans les usines. Pour ce fait, elles privilégient les habits modernes qui réclament moins d'attention. Les longues robes brodées demandent des heures de repassages pour pouvoir être portées alors que les habits modernes sont faciles à emporter et à entretenir. Marie

¹⁰³ Archives départementales de Haute-Saône, Instruction publique, 114 T 2, École dentellière de Vesoul, 1921-1926.

¹⁰⁴ www.ville-alencon.fr consulté le 16 février 2017.

¹⁰⁵ Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Édition des Tramways de Haute-Saône, 1997.

Risselin-Steenebrugen met en avant ce fait « [...] la mode, cette régulatrice de l'industrie dentellière, s'est au XX^e siècle profondément transformée, tout autant que la condition de vie de la femme élégante dont le goût se porte sur d'autres objets. Réfugiée dans le linge de maison et surtout dans le linge de table où elle risque d'être délogée en raison des difficultés d'entretien, la dentelle est abandonnée dans la toilette où elle est supplantée, dès qu'elle se manifeste, par le produit mécanique »¹⁰⁶. Ainsi, ce changement de mode a une implication directe sur la tendelle. Selon la mode, certains points sont sollicités au détriment d'autres. Ce fait n'impacte pas seulement la dentelle et la broderie de Haute-Saône puisque la dentelle d'Alençon souffre des mêmes maux: « son succès décline en raison des évolutions de la mode et de l'apparition de la dentelle mécanique »¹⁰⁷.

La dentelle et la broderie sont produites par des femmes qui sont employées par des patrons ou des brodeurs notamment par des patrons de la commune de Fougerolles. Ces patrons subissent une augmentation des charges sociales malgré le faible prix de vente¹⁰⁸. Les travaux de Marie Risselin-Steenebrugen soulignent également ce fait « la question des salaires, qui ne pourront jamais s'aligner sur ceux de l'industrie ou du personnel domestique, présente une difficulté majeure et empêche toute tentative de reprise sur le plan commerciale »¹⁰⁹. En outre, les patrons ne peuvent pas augmenter le prix de vente étant en concurrence directe avec d'autres patrons et d'autres machines. Ainsi, leur marge diminue car ils ne peuvent pas sous payer leurs employées qui pourraient aller chercher du travail auprès d'un autre atelier. Ils doivent parfois restructurer comme l'atteste Jean-Pierre Gircourt et Marielle Chaise¹¹⁰. Stéphane Lembré appuie cette thèse selon laquelle « derrière l'apport modeste des écoles dentellières, peu productives face à la production mécanisée de masse, le volontarisme institutionnel

¹⁰⁶ Marie RISSELIN-STEENEBRUGEN, *Article de Dictionnaire de la mode*, Encyclopaedia universalis, 2016.

¹⁰⁷ www.ville-alencon.fr consulté le 15 février 2017.

¹⁰⁸ Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Édition des Tramways de Haute-Saône, 1997.

¹⁰⁹ Marie RISSELIN-STEENEBRUGEN Article de Dictionnaire de la mode, *Encyclopaedia universalis*, 2016.

¹¹⁰ Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Édition des Tramways de Haute-Saône, 1997.

renvoie aussi à la gestion d'un déclin »¹¹¹. Ces propos rejoignent ce qui a été démontré auparavant c'est-à-dire qu'un ouvrage réalisé par une dentellière met beaucoup plus de temps à être produit et a un coût considérable pour les patrons. Ces derniers ne peuvent pas payer leurs dentellières de la même manière que cela a pu être le cas par le passé faute d'être eux-mêmes endettés voire même de fermer boutique.

La disparition des écoles de dentelle et de broderie en Haute-Saône n'a pas encore à ce jour d'explication. Certes, plusieurs hypothèses peuvent expliquer la disparition des écoles. Ainsi, les écoles de Haute-Saône ont pu disparaître face à une contestation grandissante contre cet apprentissage jugé inutile vis-à-vis de l'enseignement dit scolaire par certaines familles. D'autre part, cette absence de sources peut être due à un phénomène naturel comme l'incendie des locaux stockant les archives locales comme cela fut le cas à la mairie de Luxeuil-les-Bains. Ou bien encore, la disparition des écoles découlent du déclin de la dentelle face à une nouvelle mode textile, à un nouveau mode de production.

¹¹¹ Stéphane LEMBRE, « Les écoles de dentellières en France et en Belgique des années 1850 aux années 1930 », *Histoire de l'éducation*, numéro 123, 2009.

CONCLUSION GENERALE

L'enseignement de la dentelle et de la broderie n'a pas toujours été inculqué par des enseignants au sein des écoles. En Haute-Saône, les mères ou bien encore les aînées des familles apprenaient aux plus jeunes les différents points de la dentelle mais aussi de la broderie afin qu'ils puissent être en mesure de réaliser des ouvrages par eux-mêmes. Ainsi, l'éducation émane du cercle familial. Les jeunes enfants débutent leurs apprentissages par l'observation ; ainsi lorsqu'ils s'amusaient autour de leurs mères ils commençaient déjà à apprendre par observation : comment leurs mères ou aînées maniaient l'aiguille. Puis, les enfants peuvent ramasser les aiguilles que les brodeuses ont fait tombé. Cela leur permet d'acquérir une compétence, la motricité fine, en pinçant les doigts pour saisir cette petite tige fine d'acier. Dès leurs plus jeunes âges, les enfants sont sollicités car les points de dentelle et de broderie constituent une multitude de points dont l'irlande, la broderie comtoise, la dentelle de luxeuil et bien d'autres ... Ensuite, vers l'âge de dix ans, leurs mères demandent à leurs enfants de réaliser un abécédaire en point de croix ou leur attribuent un premier ouvrages à réaliser. Cela dépend des familles. Il faut noter que le terme utilisé pour désigner les enfants n'est pas genré car il peut s'agir d'une fille mais également d'un fils. La tâche n'est pas genrée car cela permet de leur apprendre des valeurs comme le travail et lutter contre l'oisiveté.

Or au début du XX^e siècle, l'apprentissage ne dépend plus seulement de la sphère familiale mais s'étend à la sphère public au travers de l'éducation nationale. Plusieurs lois sont adoptées pour autoriser les écoles afin de « retenir dans les centres ruraux les femmes et les jeunes filles »¹¹². Ainsi, les pouvoirs publics se servent de la dentelle et de la broderie pour lutter contre l'exode rurale en leur apportant un revenu complémentaire, terme à mettre entre guillemet car il est difficile d'en vivre. Ces lois contribuent également à relancer cette activité afin qu'elle ne devienne pas désuète. L'État français veut faire perdurer son patrimoine. En outre, il faut attendre la loi Astier qui promulgue les bases d'un enseignement professionnel. Cette loi permet à la

¹¹² Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Édition des Tramways de Haute-Saône, 1997.

chambre syndicale des brodeurs de Haute-Saône de mettre en place, avec l'aide des pouvoirs publics dont le préfet, des cours destinés aux jeunes filles. Ces dernières reçoivent un enseignement riche en technique, car certaines jeunes filles n'ont pas la possibilité de connaître une grande variété de points d'ouvrages puisque leurs mères se spécialisent afin de réaliser parfaitement un point précis, et de la sorte être choisis par les entrepreneurs. Ainsi, l'enseignement professionnalisant, plus communément connu sous l'appellation l'enseignement technique, inculque ou fait une révision des procédés à acquérir pour pouvoir réaliser un ouvrage seul. Ce procédé reprend celui enseigné par les mères c'est-à-dire débiter avec l'abécédaire, puis travailler les différents points. Et les garçons apprennent les différentes étapes pour réaliser plus précisément pour dessiner les patrons auprès de maîtres d'art décoratifs ; car ce travail n'est en aucun cas réalisé par les jeunes filles afin que ces dernières ne perdent pas de temps. Ainsi, les entrepreneurs apprennent à dessiner des modèles. Il faut savoir que les modèles de dentelle ou de broderie dépendent des tendances de la mode. Ils commencent par réaliser des esquisses puis dessinent les éléments de broderie qui nourriront les esquisses par exemple des roses entourées de broderie. Ensuite, ils tracent le modèle sur le papier et de ce fait réalise un patron unique. Ainsi, les jeunes hommes reçoivent leur enseignement par des professeurs qualifiées, il en est de même pour les jeunes filles. Un personnel qualifié est recruté par la chambre syndicale des brodeurs de Haute-Saône dans le but d'inculquer un enseignement digne de ce nom. Or, il est parfois difficile pour cette chambre syndicale de trouver des maîtresse dentellières. Le droit d'enseigner et de recevoir un enseignement sont des acquis récents pour les femmes puisqu'ils datent du début du XX^e siècle. A cela, l'instruction de la dentelle et de la broderie nécessite un financement coûteux à la charge entre autre des collectivités locales qui sont à l'initiative de ce projet. Elles sont aidées par des subventions d'État ; car l'instruction est gratuite. Malgré cette gratuité, les écoles de dentelle et de broderie ne récoltent pas les effets escomptés puisque certains parents voire même des directeurs d'école demandent l'arrêt de ces enseignements ou bien encore certains écoles n'ont pas assez d'élèves pour poursuivre ce programme. En outre, dès les années 1936, les écoles de

dentelles et de broderie n'ont plus lieu d'être car aucune trace écrite n'atteste de leurs présences. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer l'interruption de cet enseignement. Les archives ont pu être détérioré par plusieurs facteurs dont des inondations voire des feux puisque la mairie de Luxeuil, qui conservait à l'époque ses archives, a subi plusieurs incendies. A cela, la dentelle et la broderie ne sont pas des métiers dont les femmes peuvent en vivre ; et la mode change les codes vestimentaires ainsi certains points de dentelle ou de couture ne sont plus au goût du jour. Mais aucune source ne permet de comprendre les causes de la disparition des écoles de dentelle et de broderie en Haute-Saône.

La scolarisation de la dentelle et de la broderie auprès des jeunes enfants dans le nord-est de la Haute-Saône a permis à un large public de recevoir une instruction spécialisée grâce à la création de nombreux centres. Or, cet instruction publique a connu un déclin à partir des années 30 à cause de la concurrence, des coûts, et de la mode.

En ce qui concerne la mode, l'art décoratif tel la dentelle et la broderie fait son grand retour dans le prêt-à-porter.

ANNEXES

ANNEXE N°1 : DEFINITION DES TERMES TECHNIQUES RELATIFS A LA DENTELLE ET A LA BRODERIE.

–**Bride** : série de points de feston exécutés sur des fils tendus à l'endroit du tissu, à la base d'une fente ou d'une fermeture à glissière.¹¹³

–**Broderie** : art de réaliser à l'aiguille, sur une étoffe ou autre support, des applications de motifs ornementaux à l'aide de fils de coton, de lin, de soie, etc., ou de métal.¹¹⁴

–**Broderie Richelieu** : broderie sur toile, dont les brides qui relient les motifs entre eux sont ornées de picots.

–**Dentelle** : tissu ajouré constitué par l'entrelacement de fils formant un fond de réseau. sur le quel se détachent des motifs décoratifs.¹¹⁵

–**Dentelle de Luxeuil** : dentelle exécutée avec des lacets reliés entre eux par des brides et divers points employés dans la dentelle à l'aiguille.¹¹⁶

–**Filet** : trait d'or ou d'argent battu, dévidé, sans enroulement, sur de la soie.

–**Guipure** :

Autrefois, toute dentelle de fil ou de soie dépourvue de fond et faite de mailles larges.

–**Guipure Colbert** : dentelle à l'aiguille imitant à l'origine le point de Venise.

–**Macramé** : dentelle d'ameublement assez lourde, obtenue avec des fils tressés et noués à la main.¹¹⁷

–**Point de Venise** : inspirée des rinceaux de la Renaissance, elle connut la plus grande renommée sous l'appellation de «point de France».¹¹⁸

–**Plumetis** : broderie au passé plat, dont le bourrage donne le relief souhaité.¹¹⁹

¹¹³ Définition issue du dictionnaire *Larousse*.

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ *Ibid.*

ANNEXE N°2: TAMBOUR D'ENFANT.



BIBLIOGRAPHIE.

1. Sources.

1.1. Manuscrites.

Archive départementale de Haute-Saône :

Série M – Administration générale et économie

9M16 – Enquête sur les ouvrières dentellières 1893.

Série T – Instruction publique.

Instruction publique 114T2 École dentellière de Vesoul 1921-1926

Archives communales de Luxeuil-les-Bains :

sous-série 31J – Fonds Arthur DAVAL (1914-1971)

Série 311E393 – École des Beaux-Arts: écoles dentellières de Luxeuil :
subvention 1916-1930.

1.2. Musée.

Musée de la dentelle à Fontenoy-le-château

Écomusée de Fougerolles

Conservatoire de la dentelle de Luxeuil-les-Bains à Luxeuil-les-Bains

1.3. Entretiens oraux.

- Entretien avec Madame ROUSSEL & Madame COLLAS, brodeuses et filles d'entrepreneur à Jasney, à Jasney au cours du mois de Janvier de l'année 2016.
- Entretien avec Madame Claire PREVOST, directrice du musée de la dentelle de Fontenoy-le-Château, au cours du mois de septembre et du mois d'octobre 2016.
- Entretien avec Madame CHAPPUIS, fille de brodeuse, au cours du mois de décembre 2016.
- Entretien avec Madame Marcelle Bouvard, née Tissot, brodeuse & fille de brodeuse, Bouligney, décembre 2016.
- Entretien avec Madame Marie-Louise LIONNET, fille de brodeuse.

1.4. Sitographie.

- www.inrp.fr consulté le 28 octobre 2016, le 4 janvier 2017 et le 27 janvier 2017.
- www.dentelledeluxeuil.com consulté le 27 janvier 2017.
- www.ville-alencon.fr consulté le 15 février et le 16 février 2017.
- www.dentelledeluxeuil.com consulté le samedi 29 octobre 2016.
- www.ciep.fr consulté le 5 janvier 2017.

2.Bibliographie.

2.1.Généralités usuels.

Ludivine BANTIGNY, Ivan JABLONKA, *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009

Michel CHEVALIER (dir.), *Villes et industries de Franche-Comté*, Paris, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Les Belles Lettres Presses Universitaires de Franche-Comté, Volume 60, 1964

Evelyne SALMON, *Les vieux métiers de Franche-Comté*, Édition Broché, 1979

Ralph SCHOR, *Histoire de la société française au XX siècle*, Paris, Broché Belin supérieur Histoire Contemporaine, 2004

Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France du XVI siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1998

2.2.Enseignements: Histoire de l'éducation.

Pierre ALBERTINI, *L'école en France du XIX siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette 2006, Coll Carré Histoire.

Bernard BODINIER, Martine GEST, Marie-Françoise LEMONNIER-DELPY, Paul PASTEUR, *Genre et Education Former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publication des Universités de Rouen et du Havre, 2009

L.DECAUNES, *Réformes et projets de réformes de l'enseignements français de la Révolution de nos jours (1789-1960)*, I.N.P., 1963

Jacques GAVOILLE, *L'école publique dans le département du Doubs*, Paris, *Les Belles Lettres*, Paris, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Cahiers d'études comtoise, Volume 30, 1981

R. GUILLON, «Enseignements et organisation du travail du XIX siècle à nos jours», *Dossiers du CEREQ*, numéro 21, 1979

Lydie HEURTIER, Antoine PROST, *Les politiques de l'éducation en France*, Paris, La documentation française, 2014

Antoine PROST, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Revue française de pédagogie, volume 7, n°1, p 67-70, 1969

vincent TROGER, Jean-Claude RUANO-BORBALAN, *Histoire du système éducatif*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005

2.3.Enseignements techniques.

AFDET, « L'Enseignement technique a 100 ans », *L'enseignement technique* numéro 186, 1987

Gérard BODE, Philippe SAVOIE, *L'approche locale de l'histoire des enseignements techniques et intermédiaires: nécessité et limites*. In: Histoire de l'éducation, n°66, 1995, l'offre locale d'enseignement. Les formations techniques et intermédiaires. XIX-XX siècles.

J-M CHAPOULIE, «Représentations de la main-d'oeuvre, actions parlementaires et administratives. Le développement de l'enseignement technique entre les deux guerres», *Vingtième Siècle*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, n°88, 2005, p.23-47.

Véronique DE CHARDON, *L'apprentissage en France de 1851 à 1919*, Paris, thèse de doctorat d'histoire, université Paris 4, 1992

Thérèse CHARMASSON (dir.), *Formation au travail, enseignement technique et apprentissage*, Paris, Comité des Travaux Historiques et Scientifique, 2005

Thérèse CHARMASSON, Anne-Marie LELORRAIN, Y.RIPA, *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours*, T.1: 1789/1926, I.N.R.P /Economica, 1987

Stéphane LEMBRE, « *Les écoles de dentellières en France et en Belgique des années 1850 aux années 1930* », Histoire de l'éducation numéro 123, 2009

Stéphane LEMBRE, *L'école des producteurs aux origines de l'enseignement technique en France (1800-1940)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013

Stéphane LEMBRE, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, La Découverte, 2016

Patrice PELPEL, Vincent TROGER, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, Harmattan, 2001

2.4.Genre.

Christian BARD, *Les femmes dans la société française au 20e siècle*, Armand Colin, 2001.

Frédérique El AMRANI-BOISSEAU, *Filles de la terre*, Presses Universitaires de Rennes, 2012

Fabien KNITTEL, Pascal RAGGI, *Genre et technique*, «*Former filles et garçons à un métier: jalons pour une histoire sexuée des formations techniques et professionnelles*», XIX-XX siècle, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013

Françoise MAYEUR, *Garçons et filles du XIXe au XX siècle: une éducation différence*, Paris, Enfance, Tome 34 n°1-2, pages 43-52, 1981

Françoise MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIX siècle*, Paris, Hachette, 1979, réédition Coll « Tempus », 2008

Rebecca ROGERS, «*L'éducation des filles: un siècle et demi d'historiographie*», Lyon, École Normale Supérieure de Lyon, pages 37-79, 2007

Rebecca ROGERS & Françoise THEBAUD, *La fabrique des filles – L'éducation des filles de Jules Ferry à la pilule*, Édition Textuel, 2010

Marianne THIVEND (dir.), «*Apprentissages et formations techniques et professionnelles de filles et de garçons, XIX et XXe siècles*», Lyon, Cahiers Pierre Léon, n°6, 2005

2.5. Dentelle, Couture, Broderie.

Thérèse De DILLMONT, *Encyclopédie des ouvrages de dames*, Mulhouse, Broché, 2012

Fabrice DUCHENE, *La dentelle de Luxeuil & le grand siècle des brodeurs en Haute-Saône*, Vesoul, Edition des Tramways de Haute-Saône, 1997

Mick FOURISCOT, *Dentelle de France - Comment les reconnaître*, Paris, Editeur Christelle BONNETON, 2000

Mick FOURISCOT & Huguette MOREL, *Le Luxeuil: Dentelle mixte à l'aiguille et au lacet mécanique*, Edition Didier Carpentier, 2001

Haute-Saône Salsa, numéro 85, janvier-mars 2012

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	9
CHAPITRE N°1 _ LA CREATION DE CENTRES D'ENSEIGNEMENTS DANS UN DEPARTEMENT DE DENTELLIERES ET DE BRODEUSES.....	11
A _ Un enseignement technique de la dentelle et de la broderie alors que la transmission se fait de mère en fille	12
B _ L'établissement d'écoles dentellières et d'un enseignement au sein des écoles	21
C _ Un enseignement technique de la dentelle, de la broderie destiné aux jeunes filles	26
CHAPITRE N°2 _ UNE FORMATION « SPECIALISEE » POUR UN SAVOIR ANCESTRALE	29
A _ Un enseignement offrant une technique diversifiée	30
B _ Une instruction encadrée par un personnel qualifié	36
CHAPITRE N°3 _ CET ENSEIGNEMENT TECHNIQUE A-T-IL UN AVENIR ?.....	41
A _ L'instruction nécessitant un financement couteux pour les villes de Haute- Saône	42
B _ Qu'est devenu l'apprentissage de la dentelle et de la broderie	47
CONCLUSION GENERALE.....	52
ANNEXES.....	56
BIBLIOGRAPHIE.....	61

RESUME :

Le département de la Haute-Saône figure parmi les départements français de dentelle et de broderie. Ainsi, à ce juste titre, les jeunes filles et les jeunes garçons reçoivent une instruction de par leurs mères et leurs sœurs : une transmission intergénérationnelle. Or, au début du XX^e siècle, la dentelle et la broderie sont mises à mal face à l'émergence d'une nouvelle concurrence en l'occurrence la mécanisation et face à une diminution de la population départementale. Par conséquent, une loi est votée dans le but de préserver ce patrimoine. De ce fait, l' instruction de la dentelle et de la broderie ne se limitent plus à la sphère familiale mais dépend de l'enseignement public.

En outre, cette volonté de conserver le patrimoine locale est davantage conduite par les responsables locaux. Ainsi, le préfet de la Haute-Saône, l'inspecteur d'académie et la chambre syndicale des brodeurs mettent en place un projet dont le but est de créer des centres d'enseignement afin d'offrir à tous et à toutes une formation spécialisée gratuite. Cependant, est-ce que la mise en place d'un apprentissage dans un département dentellier a-t-il de l'avenir ?

The Haute-Saône department is one of french department of lace and embroidery. Thereby, young boys and girls had received an education by their mother and sisters : it is an intergenerational transmission. But in the beginning of the XX^o century, lace and embroidery had been contested by mecanisation and a decrease in the population of the department. Therefore, a law has been passed in order to protect this heritage. From this, lace and embroidery had not been an education in the family sphere, but a matter of public education. Moreover, the desire of protecting this local heritage is mostly taken care of by local officials. The Haute-Saône prefect, the academic inspector anad the syndicate of embroiderers are planning to create some teaching centers to offer to all a free and specialise education. However, does the development of apprenticeship in a dentelier department have a future?